

Proposition d'une tarification – Transport solidaire

Principe

Le bénéficiaire paie un tarif **calculé selon la distance parcourue aller-retour**.

Bénéficiaire

- Paie son trajet de chez lui jusqu'à son besoin ;
- Paiement en espèce, virement instantané ou par chèque directement au chauffeur sur la base du prix annoncé par l'Agence de mobilité-transports.

Bénévole

- Est indemnisé pour tout le trajet au km réalisé (sur la base du cahier du conducteur) ;
- Paiement au bénévole du delta à la fin du mois sur la base des cahiers de chauffeurs (déclaratif).

Tarification transport solidaire – 1er octobre 2025

Distance (A/R)	Prix
Entre 0 et 15 km	2 €
Entre 16 et 24 km	5 €
Entre 25 km et 31 km	8 €
Entre 32 et 50 km	10 €
Entre 50 km et 75 km	15 €
Entre 75 km et 100 km	20€
Plus de 100 km	Au-delà de 100km, chaque km supplémentaire est facturé 0,32€

Les bénéficiaires ou les personnes susceptibles d'être bénéficiaires de la CSS bénéficient de -50% sur les prix affichés.

Critères d'éligibilité du service de transport solidaire

	Rendez-vous médical ¹	Démarches administratives	Courses essentielles ¹	Formation, apprentissage, alternance, visite d'entreprise ou PMSMP / PFMP ²	Visite à un proche hospitalisé ou en EHPAD	Atelier, conférence, activité famille labellisée CAF ³
Senior (+70 ans) sans moyen de locomotion ⁴	X	X	X		X	
Personne rencontrant des difficultés fonctionnelles de mobilité	X	X	X		X	
Jeunes 16/25 ans (parents absents ou non motorisés) ⁵	X	X		X		
Jeunes entre 12 et 16 ans (parents non motorisés) ⁵	X			X		
Adulte sans moyen de locomotion	X	X		X	X	X

¹ Si non desservi par Luné'TAD

² Valable pour les deux premières semaines & limité à 50km du domicile du bénéficiaire.

³ Service bénéficiant à l'ensemble de la famille

⁴ Si ne peut pas bénéficier de « Senior Plus » de l'AGIRC-ARRCO et de l'offre de service de l'ADMR

⁵ Autorisation parentale si personne mineure

